



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS

CAMPAGNE 2014-2015

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2014-2015, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au 19^{ème} étage, dans les Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé/Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Man, Soubré, San-Pédro, Yamoussoukro), et sur le Site : www.conseilcafecacao.ci

La procédure se décompose comme suit :

1. L'identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations et de leurs équipements **par les Délégués Régionaux du Conseil café-Cacao en collaboration avec le CDS ;**
2. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément sera déposé au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB au 19^{ème} étage porte 19.06 ;
3. Le règlement des frais de dossier fixés à 100 000 F CFA, payables en une seule fois à la comptabilité du Conseil du Café-Cacao, sise au 22^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB, lors du dépôt du dossier de demande d'agrément.

Les dossiers sont reçus de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **lundi 14 juillet 2014 au vendredi 29 Août 2014**, délai de rigueur.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Téléphone : 20 20 27 93 / 20 20 27 53
- Télécopie : 20 20 2903

La Direction Générale